

Séance 08 mars 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 66

Votants : 75 (dont 9 procurations)

N°38

OBJET :

**ESPACE NATUREL
SENSIBLE
« BOIRE DES CARRÉS »**

**PROGRAMME
D' ACTIONS
LPO AUVERGNE
2018-2020**

**PLAN FINANCEMENT
PREVISIONNEL**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture

le : 20 MARS 2018

Publiée ou notifiée

le : 20 MARS 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL (à partir de la question n°36), Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – J. JOANNET - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - P SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN (jusqu'à la question n°18) – C. MALHURET (à partir de la question n°9) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - MC. STEYER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. J. TERRACOL à M. CHARASSE (jusqu'à la question n°35), Vice-Président.

Mmes et MM. J.P BLANC à M. AURAMBOUT – C. BERTIN à AG. CROUZIER – B. BAYLAUCQ à A. CORNE - H. DUBOSCQ à JS. LALOY - J. BLETTERY à F. SZYPULA - C. BOUARD à B. AGUIAR – G. MAQUIN à C. GRELET (à partir de la question n°19) - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°8) - MO. COURSOL à M. JIMENEZ – C. LEPRAT à B. KAJDAN, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : M. F. BOFFETY – W. PASZKUDZKI, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-12,

Vu les statuts de Vichy Communauté et sa compétence en matière d'aménagement et de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

Vu le schéma départemental de l'Allier pour la protection et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et la délibération n°13 du Conseil Communautaire du 10 juillet 2006, acceptant la délégation de co-maîtrise d'ouvrage de l'espace naturel sensible (ENS) boire des Carrés avec un concours financier du département de l'Allier,

Vu la convention signée avec le Conseil Départemental en date du 26 juin 2013 pour une durée de 5 ans, relative à la mise en œuvre du plan de gestion de l'Espace naturel sensible de la boire des Carrés, avec le concours financier du département de l'Allier,

Vu la délibération n°5B du 18 juin 2015, engageant Vichy Val d'Allier dans le partenariat avec la Région Auvergne en signant le « Contrat pour une gestion durable du val d'Allier alluvial » (2015-2020), qui comprend une fiche-action B.1.7 « Gestion de l'espace naturel sensible de la boire des Carrés »,

Vu la délibération n°25 du 14 décembre 2015, approuvant le nouveau plan de financement 2015-2020 pour l'action B.1.7 du contrat territorial Val Allier alluvial (CTVAA) et autorisant le Président à signer avec le Département de l'Allier, l'avenant à la convention de partenariat 2013-2017, introduisant les nouveaux co-financeurs que sont l'Europe à travers les fonds structurants de développement régional (FEDER) et le programme opérationnel (PO) Loire et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB),

Vu la délibération du Bureau communautaire en date du 11 janvier 2018, adoptant le plan de financement prévisionnel 2018, conformément à l'attente de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui a réservé toute décision en matière d'aide financière pour les années ultérieures 2019 et 2020, à son 11^{ème} Programme 2019-2024,

Vu l'examen par la commission n°2 du 28 novembre 2017,

Considérant l'intérêt patrimonial de cet espace qui abrite des milieux de grande qualité ainsi que des espèces protégées au niveau européen, et la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation à l'environnement de nos concitoyens et notamment des scolaires,

Considérant le marché de prestation avec la Ligue pour la protection des Oiseaux d'Auvergne, qui démarrera le 5 avril 2018 prochain, en application des objectifs du plan de gestion de l'E.N.S 2018-2022,

Considérant ce programme d'actions 2018-2020 de la LPO Auvergne pour la gestion du site, pour un montant global estimé à 165 000 € et à 57 000 € pour l'année 2018 et le plan de cofinancements prévisionnel révisé pour la période 2018-2020, en attente du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

Propose au Conseil Communautaire :

- d'adopter le programme d'actions 2018-2020 estimé à 165 000 €, dont 57 000 € en 2018, sous réserve du maintien du taux de 80% d'aides selon le Contrat Territorial Val Allier alluvial 2015-2020 (documents ci-après annexés),
- d'autoriser le Président à signer le renouvellement de la convention avec le Département, d'une durée de 5 ans à compter de 2018 et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre du plan de gestion 2018-2022,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget principal 611-2992 de l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 8 mars 2018

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

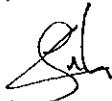
Frédéric AGUILERA



ETAT PREVISIONNEL DES ACTIONS ET BUDGETS CORRESPONDANTS
REVISE au 23/01/2018

Années			2018		2019		2020		TOTAUX par action	
			cout	nb jours	cout	nb jours	cout	nb jours	cout	nb jours
Mission 1										
Montant maximum			0 €		0 €		16 500 €		16 500 €	
Etudes scientifiques	EPG1	Etude des gravières du pont Boutiron	0 €	0	0 €	0	16 500 €	3	16 500 €	3
	Total H.T. Mission 1		0 €	0	0 €	0	16 500 €	3	16 500 €	3,0
Mission 2										
Montant maximum			12 000 €		0 €		0 €		12 000 €	
Restauration des milieux	RH 1	Installation plateforme à Sternes	12 000 €	11	0 €	0	0 €	0	12 000 €	11,0
	Total H.T. Mission 2		12 000 €	11	0 €	0	0 €	0	12 000 €	11,0
Mission 3										
Montant maximum			9 200 €		8 800 €		7 700 €		25 700 €	
Entretien des milieux et de la biodiversité	GH 1	Gestion des habitats	2 692 €	4	2 720 €	4	2 752 €	4	8 164 €	12,0
	GH 2	Lutte contre les espèces floristiques invasives	3 531 €	5,5	2 720 €	4	2 752 €	4	9 003 €	13,5
	GH 3	Lutte contre les tortues exotiques	0 €	0	1 050 €	1	0 €	0	1 050 €	1,0
	GH 4	Agropastoralisme	2 777 €	4	1 306 €	2	1 224 €	2	5 307 €	8,0
Total H.T. Mission 3		9 000 €	13,5	7 796 €	11	6 728 €	10	23 524 €	34,5	
Mission 4										
Montant maximum			29 700 €		24 000 €		24 700 €		78 400 €	
Valorisation et communication	VAL 1	Entretien ponctuel	4 315 €	5	4 000 €	5	4 020 €	5	12 335 €	15,0
	VAL 2	Velle et surveillance du site	5 770 €	10	5 840 €	10	5 900 €	10	17 510 €	30,0
	VAL 3	Aménagement accueil Sentiers découverte	2 019 €	3	2 040 €	3	3 570 €	5	7 629 €	11,0
	VAL 4	Sensibilisation à la biodiversité (scolaires, tous publics)	4 332 €	9	4 377 €	9	4 422 €	9	13 131 €	27,0
	VAL 5	Conception Newsletter	1 638 €	2,5	1 390 €	2	1 402 €	2	4 430 €	6,5
	VAL 6	Communication et promotion	2 146 €	4	530 €	1	536 €	1	3 212 €	6,0
	VAL 7	Suivi de la fréquentation	4 069 €	1,5	265 €	0,5	268 €	0,5	4 602 €	2,5
Total H.T. Mission 4		24 288 €	35	18 442 €	30,5	20 118 €	32,5	62 848 €	98	
Mission 5										
Montant maximum			5 100 €		22 500 €		15 200 €		42 800 €	
Observation, suivis scientifiques	SE 1	Suivi Avifaune (et héronnière)	2 023 €	3,5	2 071 €	3,5	2 092 €	3,5	6 186 €	10,5
	SE 2	Suivi Odonates patrimoniaux	1 927 €	3,5	1 433 €	2,5	1 448 €	2,5	4 808 €	8,5
	SE 3	Suivi Cistude d'Europe	0 €	0	16 990 €	7	0 €	0	16 990 €	7,0
	SE 4	Suivi espèces Invasives	1 142 €	2	0 €	0	0 €	0	1 142 €	2,0
	SE 5	Suivi photographique	0 €	0	843 €	1,5	0 €	0	843 €	1,5
	SE 6	Suivi population Doclostaurus genei	0 €	0	1 156 €	2	0 €	0	1 156 €	2,0
	SE 7	Suivi population bouvières	0 €	0	0 €	0	840 €	0	840 €	0,0
Total H.T. Mission 5		5 092 €	9	22 493 €	16,5	4 380 €	6	31 965 €	31,5	
Mission 6										
Montant maximum			6 500 €		6 400 €		6 400 €		19 300 €	12800,0
Coordination et suivi du programme	AD 1	Gestion administrative	2 023 €	3,5	2 047 €	3,5	2 068 €	3,5	6 138 €	10,5
	AD 2	Assistance à maîtrise d'ouvrage	2 877 €	5,5	2 915 €	5,5	2 948 €	5,5	8 740 €	16,5
	AD 3	Evaluation et réactualisation du plan de gestion	1 046 €	2	1 060 €	2	1 072 €	2	3 178 €	6,0
Total H.T. Mission 6		5 946 €	0	6 022 €	0	6 088 €	0	18 056 €	33,0	
RECAPITULATIF										
TOTAL HT MISSION 1 - étude scientifique			0 €	0	0 €	0	16 500 €	3	16 500 €	3
TOTAL HT MISSION 2 - restauration			12 000 €	11	0 €	0	0 €	0	12 000 €	11
TOTAL HT MISSION 3 - gestion entretien			9 000 €	13,5	7 796 €	11	6 728 €	10	23 524 €	34,5
TOTAL HT MISSION 4 - valorisation			24 288 €	35	18 442 €	30,5	20 118 €	32,5	62 848 €	98
TOTAL HT MISSION 5 - suivis naturalistes			5 092 €	9	22 493 €	16,5	4 380 €	6	31 965 €	31,5
TOTAL HT MISSION 6 - coordination			5 946 €	0	6 022 €	0	6 088 €	0	18 056 €	33
TOTAL HT MISSIONS par année			56 326 €	68,5	54 753 €	58	53 814 €	51,5	164 893 €	211
TOTAL HT MISSIONS 2018 - 2020			164 893 €							

Clermont-Ferrand, le 01/02/2018
Chantal GUELIN, Présidente de la LPO



LPO Auvergne
2 bis, rue du Clos Perret
63100 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 36 39 79 - Fax 04 73 36 98 7
E-mail : auvergne@lpo.fr

Volet B - Gestion durable de l'espace de mobilité de l'Allier

Action B.1.7 : Gestion de l'Espace Naturel Sensible « La Boire des Carrés »

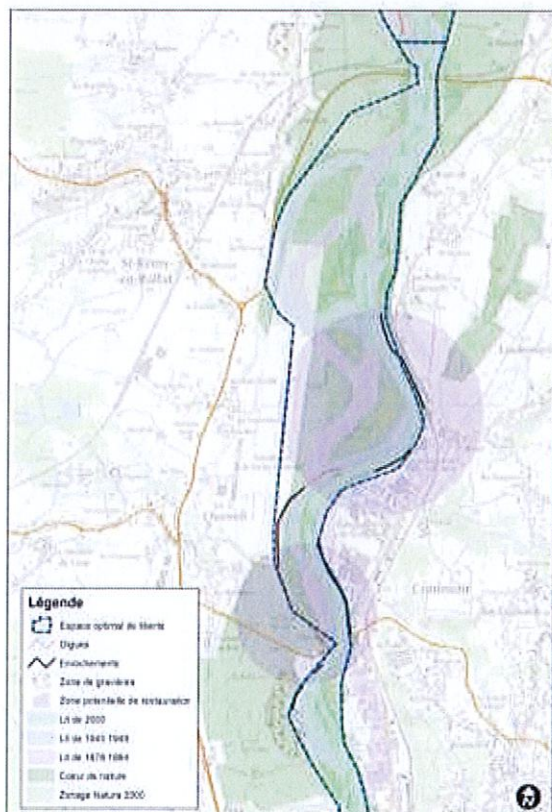
Maîtrise d'ouvrage : Vichy Communauté

ARTICULATION AVEC LE SAGE ALLIER AVAL

Cette fiche répond en partie aux préconisations du SAGE Allier aval listées ci-après :

Enjeu	Objectif général	N° disposition	Libellé de la disposition
Enjeu 5. Restaurer les masses d'eau dégradées afin d'atteindre le bon état écologique et chimique demandé par la DCE	5.1 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau	5.1.5	Préserver et restaurer les haies et la ripisylve
	5.2 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques	5.2.4	Mettre en œuvre des actions de préservation et de restauration des cours d'eau
Enjeu 7. Maintenir les biotopes et la biodiversité	7.1 Encadrer les usages pouvant dégrader la biodiversité des écosystèmes aquatiques	7.1.2	Prendre en compte l'enjeu milieu naturel dans la gestion des boisements
		7.1.3	Préserver et gérer les forêts alluviales notamment dans le Val d'Allier
	7.2 Agir contre les espèces envahissantes et nuisibles liées aux milieux aquatiques	7.2.2	Contrôler la prolifération et limiter la progression des espèces envahissantes (animales et végétales) identifiées

LOCALISATION - CONTEXTE



Situé entre l'aérodrome de Vichy-Charmeil et l'Allier, ce site est fréquenté de longue date notamment par les amateurs d'oiseaux, le secteur de la boire des Carrés a été reconnu dans l'étude du schéma directeur 2001 comme présentant une valeur écologique particulière.

Vichy Communauté s'est engagée sur ce site classé parmi les espaces naturels sensibles. Ce site a fait l'objet, dans le cadre du premier plan de gestion, d'opérations de valorisation notamment par l'aménagement de deux sentiers d'interprétation du milieu, de mesures de gestion notamment par la régulation des accès, la mise en place de pâturage, et l'évaluation de l'évolution de la faune et de la flore sur ces 200 ha situés en quasi-totalité sur le domaine public fluvial.

Ces opérations sont poursuivies et complétées dans le cadre du second plan de gestion (2013-2017), mis en œuvre par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée avec Vichy Communauté, et du 3^{ème} plan de gestion (2018-2022).

CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Vichy Communauté travaillera en étroite collaboration avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Auvergne, ainsi qu'avec les partenaires listés ci-après :

- ✓ Agence de l'eau Loire-Bretagne
- ✓ Union européenne (Feder Loire)
- ✓ Collectivités territoriales : Etablissement public Loire, Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil départemental de l'Allier, communes et EPCI concernés
- ✓ Services de l'Etat : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes dont les représentants de la politique Natura 2000, DDT de l'Allier
- ✓ CLE du SAGE Allier aval
- ✓ Animateurs Natura 2000
- ✓ Chambre d'Agriculture de l'Allier
- ✓ Agence Française pour la Biodiversité
- ✓ FDPPMA
- ✓ Associations

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC JUSTIFIANT L'ACTION

La phase initiale du projet n'a pas permis de mettre en œuvre les actions de suivi morphologique de l'Allier dans le secteur de la Boire des Carrés : la gestion des îles, les grèves associées, la ripisylve et les enrochements présents dans le secteur méritent d'être étudiés pour suivre leur évolution et définir des actions de gestion.

De plus, le secteur sud de l'ENS n'a pas bénéficié jusqu'à présent d'un suivi, ni de valorisation particulière auprès du public.

Or il s'agit d'un espace naturel remarquable plutôt très fréquenté par les riverains, scolaires et autres visiteurs et sur lequel des actions d'animation et de sensibilisation doivent être poursuivies notamment en renouvelant les supports et en utilisant de nouveaux médias.

Dans le cadre du 3^{ème} plan de gestion, l'accent sera mis sur le secteur sud du site dont la limite est le pont Boutiron. En effet, les gravières de ce secteur n'ont jamais été étudiées. Elles présentent un bon potentiel de réaménagement écologique et la Cistude d'Europe les fréquentent. C'est pourquoi il est nécessaire d'étudier à la fois l'hydromorphologie de ces gravières et d'en inventorier plus systématiquement les espèces avant de proposer un programme de réaménagement.

Les actions retenues sont complémentaires à celles prévues dans le cadre des 2^{ème} et 3^{ème} plans de gestion du site concernant respectivement les périodes 2013-2017 et 2018-2022. Ces opérations (nouvelles études, restauration et entretien, suivis) sont coordonnées par le gestionnaire autour d'un comité de gestion réunissant les acteurs du territoire, dont les partenaires financiers.

CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

OBJECTIFS DE L'ACTION

- ✓ Déterminer des mesures de gestion au regard de la dynamique fluviale à intégrer dans le plan de gestion défini pour le site, réévalué en 2017
- ✓ Gérer durablement cet espace naturel sensible
- ✓ Maîtriser le développement des espèces végétales invasives
- ✓ Développer un nouvel outil de communication, sensibilisation et d'animation de cet espace naturel

DESCRIPTION DE L'ACTION ET METHODOLOGIE

Depuis 2015, certaines des actions ont été réalisées dans le cadre du CTVAA comportant les éléments marquants suivants :

1) Etude sur le fonctionnement géomorphologique du secteur : il est nécessaire de faire des relevés précis et d'analyser le fonctionnement géomorphologique de l'Allier dans le secteur (chenal principal, chenaux secondaires, boire, îles et grèves), d'évaluer le rôle des enrochements qui s'y trouvent afin de déterminer les mesures de gestion par exemple de la végétation sur les îles ou de la morphodynamique du secteur.

Le rôle des enrochements protégeant l'aérodrome ainsi que la zone de confluence avec le Béron (ainsi que son affluent la goutte Jeanton qui traverse le site de Montpertuis) devra également être étudiée afin de déterminer les mesures à mettre en œuvre pour améliorer le fonctionnement écologique du secteur où l'on trouve notamment des castors.

2) Application de valorisation du site : développement d'un nouvel outil de communication (application pour smartphone et tablette) favorisant la découverte du milieu et développant à la fois des contenus ludiques (géocaching par exemple) et pédagogiques. Ce nouvel outil serait éventuellement développable par la suite sur d'autres sites communautaires. Ce nouveau support fournira des informations sur le milieu, ses caractéristiques, la faune et la flore spécifiques du secteur. Il est important que ce type d'outil, au-delà de l'intérêt du contenu que tout le monde attend, permette la souplesse tant dans l'usage par l'utilisateur que dans la gestion par le maître d'ouvrage, afin d'en faciliter le développement puis la mise à jour qui en constitue la condition principale de réussite. Pour créer cette application il sera nécessaire de faire appel à un prestataire.

Concernant la gestion du site, les actions prévues au contrat sont issues des plans de gestion de l'ENS, elles seront consultables si besoin au moment des demandes de financement annuelles.

En 2017, le gestionnaire établit le bilan du second plan de gestion et doit proposer à la validation du maître d'ouvrage, un plan de gestion 2018-2022 en prévision des actions à venir (prochain marché de prestations intellectuelles). Au-delà des premières orientations discutées en comité de gestion du site, il s'agira également d'inscrire la gestion en cohérence avec les orientations du projet de parc naturel urbain (fiche B.2.6. du contrat).

CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

Sur la base des enjeux du site, les premières orientations à compter de 2018 sont :

- ✓ L'étude pour la réhabilitation des deux gravières dans la partie sud de l'ENS,
- ✓ La poursuite de l'étude autour de la Cistude sur la boire platte,
- ✓ La mise en place d'une plateforme à sternes sur la boire des carrés,
- ✓ Le suivi et la promotion de la nouvelle application, animation, sensibilisation du public.
(mise à disposition des publics courant 2018 de l'application numérique réalisée au cours du second semestre 2017)
- ✓ La pose d'un 2ème éco-compteur.

Le calendrier de réalisation des actions, ainsi que les données budgétaires sont détaillés dans les tableaux situés à la fin de la présente fiche.

CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- ✓ Nombre d'hectares gérés et entretenus
- ✓ Qualité de l'eau dans la boire plate
- ✓ Rapport d'étude gravières secteur sud
- ✓ Nombre de téléchargements et retours qualitatifs sur l'application
- ✓ Fréquentation des sites (comptages)

CALENDRIER DE REALISATION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Actions du 2^{ème} plan de gestion (période 2015-2017)

Action	Répartition annuelle en € (HT)						Coût prévisionnel total en € (HT)	Participation prévisionnelle de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne		Participation prévisionnelle du Feder Loire(3)			
	2015	2016	2017	2018	2019	2020		Montant éligible en € (HT)	Taux %	Montant en €	Montant éligible en € (HT)	Taux %	Montant en €
Etude		20 000					20 000	20 000	50	10 000	20 000	30	6 000
Travaux de restauration, génie écologique	1 000						1 000	1 000	50	500			
Travaux d'entretien et de gestion courante	16 110	11 120	10 770				38 000	38 000	35	13 300	38 000	30	11 400
Communication, valorisation, sensibilisation	16 920	29 430	10 250				56 600				56 600	30	16 980
Observatoire et suivi scientifique	8 970	8 200	15 830				33 000	15 000 (1)	50	7 500	33 000	30	9 900
Suivi et évaluation	650	400	2 550				3 600	2 000 (2)	50	1 000			
Coordination, animation du contrat, concertation et pilotage	4 030	4 030	12 740				20 800	20 800	50	10 400	20 800	30	6 240
TOTAL	47 680	73 180	52 140	0	0	0	173 000	96 800	44	42 700	168 400	30	50 520

(1) Les suivis retenus par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sont ceux liés aux odonates (SE 2), aux populations de chéloniens (SE 4) et aux berges du lit mineur (SI 4) (détails en page suivante)

(2) Seuls la mise en place et les suivis d'indicateurs d'évaluation (SI 1) et d'indicateurs photographiques (SI 2) sont retenus par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (détails en page suivante)

(3) Afin de respecter les modalités de financement du Feder Loire, des demandes pluriannuelles pourront être effectuées (pour 2 ans voire 3 ans dans certains cas) concernant plusieurs types d'action listées dans le tableau ci-dessus, à condition que les taux d'aide soient identiques et que le montant total d'aide soit supérieur à 10 000 €

(4) Soutien d'ores et déjà accordé pour la mise en œuvre du plan de gestion sur la période 2013-2017 (délibération prise en juin 2013)

CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

Actions du 3^{ème} plan de gestion (année 2018)

Action B-1-7	Intitulé de l'action	Coût prévisionnel total en € (HT)	Participation prévisionnelle de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (1)		Participation prévisionnelle du Feder Loire (2)			
			Montant éligible en €	Taux %	Montant en €	Montant éligible en €	Taux %	Montant en €
	Restauration	11 830,0	11 830,0	60%	7 098,0	11 830,0	20%	2 366,0
	Gestion et entretien courant	26 040,0	26 040,0	40%	10 416,0	26 040,0	30%	7 812,0
	Fréquentation, Accueil, Sensibilisation	7 780,0				7 780,0	30%	2 334,0
	Valorisation	3 780,0				3 780,0	30%	1 134,0
	Observatoires, Suivis scientifiques (SE)	9 470,0				9 470,0		
	SE3, SE4, SE5 et SE6	3 147,0	3 147,0	60%	1 888,2	3 147,0	20%	629,4
	SE1, SE2 et SE7	6 323,0	6 323,0	0%	0,0	6 323,0	30%	1 896,9
	Coordination administrative et financière	6 550,0	6 550,0	60%	3 930,0	6 550,0	20%	1 310,0
	TOTAL	65 450,0			23 332,2			17 482,3

(1) Les suivis retenus par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sont ceux liés aux Odonates (SE 3), à la Cistude d'Europe (SE 4), aux espèces invasives (SE 5) et le suivi p
 (2) Afin de respecter les modalités de financement du Feder Loire, des demandes pluriannuelles pourront être effectuées (pour 2 ans voire 3 ans dans cert
 concerner plusieurs types d'action listées dans le tableau ci-dessus, à condition que les taux d'aide soient identiques et que le montant total d'aide soit supérieur

CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

Actions du 3^{ème} plan de gestion (années 2019 et 2020)

Action	Répartition annuelle en € (TTC)						Coût prévisionnel total en € (TTC)	Participation prévisionnelle de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne			Participation prévisionnelle du Feder Loire (2)		
	2015	2016	2017	2018	2019	2020		Montant éligible en € (TTC)	Taux %	Montant en €	Montant éligible en € (TTC)	Taux %	Montant en €
Etudes scientifiques						16 700	16 700				16 700	30	5 010
Restauration							0						
Gestion et entretien courant					21 880	25 470	47 350				47 350	30	14 205
Fréquentation, Accueil, Sensibilisation					7 700	7 800	15 500				15 500	30	4 650
Valorisation					2 980	1 940	4 920				4 920	30	1 476
Observatoires, Suivis scientifiques					22 770	14 640	37 410						
Coordination administrative et financière					6 380	6 450	12 830				12 830	30	3 849
TOTAL	0	0	0	0	61 710	73 000	134 710	0	0	0	97 300	30	29 130

(1) Les suivis retenus par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sont ceux liés aux Odonates (SE 3), à la Cistude d'Europe (SE 4), aux espèces invasives (SE 5) et le suivi p

(2) Afin de respecter les modalités de financement du Feder Loire, des demandes pluriannuelles pourront être effectuées (pour 2 ans voire 3 ans dans cert

CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

Le calendrier de réalisation, ainsi que les données budgétaires sont détaillés dans le tableau ci-après.

Actions du 2^{ème} plan de gestion (période 2015-2017)

Action	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Montant prévisionnel € (HT)
Etudes							
Etude sur le fonctionnement géomorphologique du secteur		20 000 €					20 000 €
Travaux de restauration, génie écologique							
RH 4 Restauration des sites vitaux pour la Cistude d'Europe	1 000 €						1 000 €
Travaux d'entretien et de gestion courante							
GH 1 Entretien courant du site / veille patrimoniale	4 520 €	4 530 €	4 650 €				13 700 €
GH 2 Entretien et gestion des habitats	1 130 €	1 130 €	1 140 €				3 400 €
GH 3 Lutte contre les espèces floristiques & essences invasives	880 €	880 €	590 €				2 350 €
GH 4 Maintien du pâturage existant	1 380 €	1 380 €	1 140 €				3 900 €
GH 5 Entretien de la voirie	5 000 €						5 000 €
GH 6 Entretien du sentier d'interprétation	3 200 €	3 200 €	3 250 €				9 650 €
Communication, valorisation, sensibilisation							
VAL 1 Mise en place et suivi de la communication médiatique (presse, radio, web...)	1 150 €	1 150 €	1 200 €				3 500 €
VAL 2 Amélioration du sentier d'interprétation	7 500 €						7 500 €
Développement d'une application de valorisation du site		20 000 €					20 000 €
FA 1 Programme d'animations grand public et scolaire annuel	8 270 €	8 280 €	9 050 €				25 600 €
Observatoire et suivi scientifique							
EPG 1 Étude & inventaire initial ichtyologique		4 200 €					4 200 €
SE 1 Suivi de l'avifaune	1 020 €	1 030 €	1 050 €				3 100 €
SE 2 Suivi des odonates		1 400 €					1 400 €
SE 3 Suivi des reptiles		1 000 €					1 000 €
SE 4 Suivi des populations de chéloniens	7 450 €	570 €	580 €				8 600 €
SE 6 Suivi et cartographie des habitats & des stations de flore remarquable	500 €		7 700 €				8 200 €
SE 7 Suivi des berges du lit mineur			5 000 €				5 000 €
SE 8 Suivi des orthoptères			1 500 €				1 500 €
Suivi et évaluation							
SI 1 Mise en place et suivis d'indicateur d'évaluation	300 €		850 €				1 150 €
SI 2 Mise en place et suivi d'indicateurs photographiques			850 €				850 €
SI 3 Suivi de la fréquentation	360 €	360 €	880 €				1 600 €
Coordination, animation du contrat, concertation et pilotage							
AD 1 Coordination et concertation avec les acteurs locaux	860 €	860 €	900 €				2 620 €
AD 2 Coordination et concertation avec les structures handicap	300 €	300 €	580 €				1 180 €
AD 3 Gestion administrative et financière, Pilotage du projet	2 100 €	2 100 €	3 260 €				7 460 €
AD 4 Rapport d'activité annuel + Réactualisation du plan de gestion	770 €	770 €	8 000 €				9 540 €
Total général							173 000 €

CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

3^{ème} plan de gestion prévisionnel (période 2018-2020)

Action	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Montant prévisionnel € (TTC)
Études scientifiques							
EPG 1 Etudes préalables à la restauration des berges des gravières du pont Boutiron						16 700 €	16 700 €
Restauration							
RH 1 Installation d'une plateforme à Sternes				11 800 €			11 800 €
Gestion et entretien courant							
GH 1 Entretien courant du site				4 890 €	4 000 €	4 020 €	12 910 €
GH 2 Entretien et gestion des habitats				2 700 €	2 720 €	2 750 €	8 170 €
GH 3 Lutte contre les espèces floristiques & essences invasives				3 740 €	3 770 €	3 820 €	11 330 €
GH 4 Lutte contre les tortues exotiques					1 050 €		1 050 €
GH 5 Maintien du pâturage existant				2 770 €	1 300 €	1 230€	5 300 €
GH 6 Entretien de la voirie				3 000 €		3 000 €	6 000 €
GH 7 Entretien du sentier de découverte				2 020 €	2 040 €	3 570 €	7 630 €
GH 8 Veille et surveillance du site				6 930 €	7 000 €	7 080 €	21 010 €
Fréquentation, Accueil, Sensibilisation							
FA 1 Programme d'animations scolaire et grand public				6 900 €	6 950 €	7 040 €	20 890 €
FA 2 Développement du programme d'animations pour les structures liées aux handicaps				900 €	750 €	760 €	2 410 €
Valorisation							
VAL 1 Conception d'une newsletter				1 640 €	1 390 €	1 400 €	4 430 €
VAL 2 Suivi de la communication				520 €	530 €	540 €	1 590 €
VAL 3 Promotion de l'application numérique du site				1 620 €	1 060 €		2 680 €
Observatoires, Suivis scientifiques							
SE 1 Suivi de l'avifaune				1 420 €	1 430 €	1 450 €	4 300 €
SE 2 Suivi de la héronnière				630 €	640 €	650 €	1 920 €
SE 3 Suivi des Odonates patrimoniaux				2 000 €	1 480 €	1 500 €	4 980 €
SE 4 Suivi de la Cistude d'Europe					16 990 €	10 770 €	27 760 €
SE 5 Suivi des espèces invasives				1 160 €			1 160 €
SE 6 Suivi photographique					850 €		850 €
SE 7 Suivi de la fréquentation				4 280 €	260 €	270 €	4 810 €
SE 9 Suivi de la population de <i>Dociostaurus genei</i>					1 120€		1 120 €
Coordination administrative et financière							
AD 1 Participations aux réunions de concertation, aux comités de gestion				3 420 €	3 200 €	3 230€	9 850 €
AD 2 Montage et suivi administratif et financier, suivi des partenaires et des actions, gestion administrative				2 100 €	2 120 €	2 150€	6 370 €
AD 3 Evaluation annuelle, quinquennale et réactualisation du plan de gestion				1 050 €	1 060 €	1 070 €	3 180 €
Total général							200 200 €

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 38 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08/03/2018

Objet de l'acte : ESPACE NATUREL SENSIBLE "BOIRE DES CARRES" - PROGRAMME D'ACTIONS LPO AUVERGNE 2018-2020 - PLAN FINANCEMENT PREVISIONNEL

Date de décision: 08/03/2018

Date de réception de l'accusé 20/03/2018

de réception :

Numéro de l'acte : 08MAR2018_38

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180308-08MAR2018_38-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

Nom du fichier : 38.pdf (99_DE-003-200071363-20180308-08MAR2018_38-DE-1-1_1.pdf)